



TABLEAU DE SYNTHESE DES TAUX DE REDUCTION SCELLIER

	DATE DE L'ACTE	SCELLIER CLASSIQUE	SCELLIER INTERMEDIAIRE
Enregistrement du contrat de réservation au plus tard le 31/12/2011	Du 1er janvier au 3 mars 2012	22 % BBC (13 % non BBC***)	(+) 10 % sur 6 ans*
	Du 1er avril au 31 décembre 2012	13 % BBC (6 % non BBC***)	(+) 8 % sur 6 ans**
Pas d'enregistrement du contrat en 2011	2012	13 % BBC (6 % non BBC***)	(+) 8 % sur 6 ans**

* 5 % par période triennale, renouvelable 1 fois

** 4 % par période triennale, renouvelable 1 fois

*** Investissements dont une demande de permis de construire a été déposée au plus tard le 31 décembre 2011